

LES LAURÉATS DES BOUCHES-DU-RHÔNE RÉCOMPENSÉS POUR LEUR ENGAGEMENT - AU 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE VILLES ET VILLAGES FLEURIS

L'édition 2024 du concours départemental Villes et Villages Fleuris a dévoilé son palmarès lors d'une cérémonie organisée le lundi 9 décembre au sein de l'Hôtel du Département à Marseille.

Dans les Bouches-du-Rhône, 6 communes sont récompensées en 2024 et 53 communes portent fièrement le label Villes et Villages Fleuris.

Provence Tourisme, engagé en faveur d'un tourisme responsable, célèbre les 50 ans du label sur le territoire en soulignant son évolution. Du fleurissement à l'embellissement, le label est aujourd'hui passé à un véritable guide méthodologique pour un cadre de vie de qualité et respectueux de l'environnement. C'est également à travers son concours «Environnement» que Provence Tourisme attire l'attention des communes sur l'importance de la préservation des ressources et de la sensibilisation des citoyens en remettant 7 distinctions. L'ensemble de ces récompenses sont attribuées par un jury composé de professionnels de l'aménagement du territoire, des espaces verts, du paysage, de l'urbanisme, de l'environnement et du tourisme.

LE PALMARÈS

CONCOURS DÉPARTEMENTAL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

ENCOURAGEMENTS DU JURY

Eguilles – La commune, animée par une forte volonté de préservation de son environnement et de la qualité de son accueil, redéfinit les espaces de vie, de convivialité, de culture et de jeux pour toutes les générations. Elle réalise avec succès des aménagements paysagers dans les espaces publics et valorise son patrimoine lié à l'eau.

PRIX AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL EN VILLE

Cabriès - La commune, profondément engagée dans la préservation de l'environnement, adopte une démarche transversale qui protège le paysage à différentes échelles et soutient l'agriculture périurbaine. Le reboisement et l'aménagement de la colline Saint Martin, la création d'une zone agricole protégée et la mise en place de jardins partagés soulignent cette volonté.

PRIX AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Trets - Le programme d'embellissement et d'accueil de la commune permet de concrétiser de beaux projets tels que la réalisation du parc paysager, qui met en valeur une zone humide et la réhabilitation de la Place de la Gare. De nouvelles réalisations paysagères, des plantations d'arbres de haute tige contribuent à valoriser les espaces, à apporter de l'ombre et à diversifier les essences.

COUP DE CŒUR DU JURY

Gignac - La commune affirme son ambition d'intégrer la nature en ville, en lien avec sa politique agricole axée sur la préservation des terres. L'initiative du Garden Lab en est un bel exemple, avec ses potagers collectifs et ses parcelles agricoles. Elle protège également son patrimoine bâti tout en facilitant la mobilité et l'accessibilité, entre ces espaces naturels et urbains, pour tous les citoyens.

PROPOSÉES À LA 1^{ÈRE} FLEUR

La Roque d'Anthéron - Sa stratégie globale d'aménagement des espaces publics a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des citoyens tout en les incitant à participer à ces projets. Les jardins partagés, le Parc intergénérationnel des Adrechs et le Jardin de L'Oustaou illustrent bien cette réussite. Par ailleurs, le patrimoine remarquable du Parc de Florans mérite également d'être souligné.

Allauch - La commune, fortement engagée en faveur de l'environnement, met en place une stratégie de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité en sensibilisant l'ensemble de ses citoyens. Pour assurer une gestion efficace et durable, elle met en œuvre un plan pluriannuel pour les plantations dans l'espace public. Un exemple emblématique de ce succès est la végétalisation de la cour de l'école de Pié d'Autry.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL ENVIRONNEMENT : L'EAU, UN TRÉSOR À PRÉSERVER

CATÉGORIE GÉRER LA RARETÉ DE LA RESSOURCE

Alleins - La commune bénéficie de la présence de plusieurs canaux, Alpines, Boissgelin et Craponne, de nombreux vabres et des sources. Assurer une gestion concertée et optimisée de ces réserves d'eau est un enjeu prioritaire. Un travail collaboratif a été mené avec l'ASA Compagnie de Craponne, la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'Agriculture.

CATÉGORIE PRÉSERVER LES ESPACES FONCTIONNELS DE L'EAU

Auriol - La commune a réalisé, en amont du centre du village, en partenariat avec l'EPAGE HuCA (ex-syndicat de l'Huveaune,) le Parc de la Confluence. Il s'agit d'un aménagement à multiples visées : la mise en sécurité via la GEMAPI (prévention du risque inondation) et la valorisation du patrimoine naturel opérée par la renaturation des berges de l'Huveaune. Il remplit sa vocation de prévention du risque inondation tout en étant une zone humide remarquable.

CATÉGORIE SENSIBILISER LES CITOYENS

Jouques - La commune a fait réaliser plusieurs études de la durabilité du Réal et de son bassin d'alimentation dans le contexte du changement climatique : des partenariats avec l'Écocampus Provence Formation, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance sur le débit de la rivière, la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques sur la ripisylve par le CEN -PACA, des ateliers éducatifs assurés sur l'eau et la biodiversité de la rivière et la ripisylve.

Istres - Pour sensibiliser les usagers aux enjeux de l'eau, de nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année, comme l'évènement Istres Propre et Durable qui regroupe de nombreux écocitoyens autour de stands de sensibilisation sur la thématique de l'eau avec la présence du SYMCRAU, du GIPREB, de SUEZ. Des visites sont organisées par l'Office du Tourisme et une future Naturothèque mettra à l'honneur la culture de l'eau en Provence.

CATÉGORIE VALORISER LE PATRIMOINE

La Ciotat - La réhabilitation de l'impluvium et des bassins du parc du Mugel au regard de l'ensemble de son territoire constitue un aspect incontournable du projet de réaménagement du site. Il s'agit de remettre en valeur un ouvrage d'exception, unique en France, abandonné au fil du temps. Actuellement, les regards se portent plus particulièrement sur les retenues dites de substitution, l'eau stockée en hiver dans les bassins est utilisée en été, pour protéger le parc en cas d'incendie durant la période estivale.

Marseille - Le Parc des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie a été intégralement réhabilité et aménagé en plein cœur du quartier Vauban. La renaturation a consisté à renforcer la végétation existante avec la plantation de différentes espèces. Par ailleurs, les eaux de ruissellement des zones minérales, présentant une forte déclivité renvoient vers des zones plantées. De nombreux panneaux pédagogiques sensibilisent à la fauche tardive, à la prairie fleurie, à la faune, à la flore et à la gestion de l'eau sur l'ensemble du parc.

PRIX SPÉCIAL

Miramas – La commune lauréate à la première édition du Trophée de l'eau en 2019, poursuit sa démarche exemplaire par des actions réussies : la préservation des zones humides du pourtour de l'étang de Berre, l'oxygénation du plan d'eau Saint-Suspi, la création d'une retenue d'eau brute, des bassins de rétention et d'infiltration avec des plantes phytoépurations, un réseau pluvial ouvert (noues). Des journées de sensibilisation grand public sont organisées et un partenariat avec le lycée agricole de Fontlongue mettent en lumière la politique environnementale de la commune.

L'ÉDITION 2024

Le label **Villes et Villages Fleuris** garantit la qualité de la démarche en faveur du cadre de vie et valorise les communes qui l'obtiennent. Son attribution s'effectue sur la base d'une série de critères définis par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF). Des jurys habilités sont amenés à examiner les différents critères de sélection. Depuis 1973, le Conseil départemental a confié à Provence Tourisme l'animation du label dans les Bouches-du-Rhône. Dans l'objectif de développement de ce label, Provence Tourisme propose un véritable accompagnement à travers l'organisation de concours. Aujourd'hui, le Label Villes et Villages Fleuris reste attaché au symbole de la fleur, mais son champ d'action est beaucoup plus large. Il récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des visiteurs. La place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique ou encore l'implication du citoyen au centre des projets sont des critères essentiels dans la sélection des communes.

L'édition 2024 entérine cette démarche, en complétant l'accompagnement des communes vers le label, par l'organisation d'ateliers sur la thématique de la gestion de l'eau, "L'EAU, UNE RESSOURCE À PRÉSERVER" mettant en lumière le projet territorial et ses applications techniques (ateliers en amont de la cérémonie).

Un concours "Environnement" ouvert à toutes les communes labellisées ou non et mis en place en 2022, permet de sensibiliser les communes sur les aménagements résilients des espaces publics, c'est-à-dire la capacité d'une ville et de ses habitants à faire face aux crises liées au dérèglement climatique et à leurs conséquences. Concrètement, il s'agit d'adapter les infrastructures et leur organisation, pour réagir aux événements climatiques extrêmes : vagues de chaleur, submersions, précipitations exceptionnelles, sécheresse...

COLLÈGES FLEURIS, DES PROJETS EXEMPLAIRES

Le jury des Collèges Fleuris étoffé par l'ensemble du jury départemental a souhaité mettre en lumière et attirer l'attention des communes sur les projets des collèges dont la démarche est exemplaire. En 2024, la thématique est "L'EAU, TRÉSOR DU JARDIN : GÉRER, PRÉSERVER ET ÉDUQUER". Deux représentants du Conseil Départemental des Jeunes de Provence sont présents pour récompenser les projets lauréats.

- **Collège FONT D'AURUMY - Fuveau** - Projet : "ÉDUCATION À UNE GESTION RAISONNÉE DE L'EAU" a pour objectif d'éduquer et sensibiliser l'ensemble du collège à travers deux espaces distincts et des actions concrètes pour la préservation de la biodiversité. Le jardin est notamment labellisé Refuge LPO avec une mare équipée d'un panneau solaire pour activer l'eau en circuit fermé.
- **Collège EDOUARD MANET – Marseille** – Projet : "LES JARDINS AUTREMENT" permet l'implication d'un grand nombre d'élèves et offre une large transversalité interdisciplinaire. La réalisation d'une fresque de sensibilisation à la ressource en eau et des sorties ou études sur le cycle de l'eau parachèvent le projet.
- **Collège AUGUSTE RENOIR – Marseille** – Projet : "PRÉSERVER LES RESSOURCES" a pour objectif d'apporter des solutions pour économiser l'eau et réussir à obtenir un potager : des oyas sont installés afin d'assurer la résilience face aux enjeux du changement climatique.
- **Collège HENRI WALLON – Martigues** – Projet : "EAU SECOURS !" est distingué pour son approche complète de préservation de la biodiversité et d'adaptation à la thématique : gestion de l'arrosage automatique et récupération de l'eau de pluie.
- **Collège FERNAND LÉGER – Berre L'Étang** – Projet : "AMÉNAGER UN JARDIN DANS LA COUR DU COLLÈGE" est distingué pour sa réflexion globale en amont sur les aménagements et les applications concrètes de la gestion de l'eau dans ce jardin d'agrément et d'aromatiques.

DÉPARTEMENT FLEURI : LES BOUCHES-DU-RHÔNE, SEUL TERRITOIRE LABELLISÉ DU GRAND SUD-EST

Les Bouches-du-Rhône ont obtenu le label "Département Fleuri" en 2014, 2019 et 2024. Cette reconnaissance, attribuée pendant cinq années, témoigne des actions menées en faveur du cadre de vie pour un accueil de qualité, mais aussi en faveur d'un développement et d'un tourisme durables dans le respect de l'identité des territoires. Ce label valorise l'engagement et les valeurs portées par l'ensemble des partenaires, notamment des communes – 53 villes et villages labellisés dans le département.

- **1 Fleur (11 communes)** : Alleins, Aureille, Bouc-Bel-Air, Gréasque, La Fare-les-Oliviers, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Peyrolles, Rognonas, Saint-Chamas, Verquières
- **2 Fleurs (20 communes)** : Arles, Aurons, Gardanne, Gémenos, Grans, Graveson, Lamanon, Mallemort, Marseille, Meyrargues, Noves, Pélissanne, Peypin, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Rognes, Roquefort-la-Bédoule, Rousset, Sausset-les-Pins, Vitrolles
- **3 Fleurs (20 communes)** : Aix-en-Provence, Aubagne, Auriol, Berre L'Étang, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Châteaurenard, Eyragues, Fos-sur-Mer, La Ciotat, Marignane, Meyreuil, Miramas, Plan-de-Cuques, Plan d'Orgon, Port-de-Bouc, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Victoret, Salon-de-Provence, Venelles
- **4 Fleurs (2 communes)** : Cassis, Istres.

Provence Tourisme agit en faveur d'un tourisme responsable, aligné sur les directives du schéma de développement du tourisme et des loisirs 2022-2025. Les actions se concentrent sur la gestion des flux, l'Expérience Provence et le développement d'une attractivité à "haute valeur responsable". L'objectif principal est de faire des Bouches-du-Rhône un exemple de tourisme durable, mettant l'accent sur les résidents et favorisant le développement local et inclusif. Provence Tourisme certifié ISO 20121 pour ses événements, démontre son vif intérêt envers des pratiques durables sur les plans social, économique et environnemental, en garantissant une gestion optimale des impacts et en agissant pour un tourisme respectueux des normes les plus élevées en matière de durabilité.

Contact presse : Christelle Giudicelli - cgiudicelli@myprovence.fr – 04 91 13 84 14